



Séparation très difficile

Par Inconnue22

Bonsoir

Voilà une question me trotte en tête depuis quelques jours. Mon ex conjoint et moi sommes séparés depuis presque 2 mois il m'a quitté pour une autre personne. Nous vivons encore sous le même toit car trouver un logement c'est compliqué.

Par Isadore

Bonjour,

Et quelle est la question exactement ?

Par Inconnue22

La question était puis je interdire l'accès à la maison de la nouvelle compagne de mon ex ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Et comment faire en pratique ? Vous avez tous deux les mêmes droits sur ce logement, y compris celui d'inviter qui vous voulez.

Mettez plutôt tout en oeuvre pour résider séparément.

Etes-vous mariés ? ou en union libre ?

Etes-vous locataires ? propriétaires ?

Par Isadore

Bonjour,

Dans tous les cas, oui, vous "pouvez". Mais l'"ex" a le droit d'inviter la personne de son choix sous son toit, donc votre interdiction n'aurait pas d'intérêt.

Ensuite, cela va dépendre de votre réponse aux questions posées.

Si vous n'êtes à l'heure actuelle ni pacsés ni mariés, et que seul l'un de vous est locataire ou propriétaire, il peut demander à l'autre de partir avec ses invités.

Si vous êtes mariés, pacsés, ou tous les deux propriétaires ou locataires, chacun est libre de loger qui il veut sous son toit. L'autre doit s'en accommoder, ou aller habiter ailleurs.

Par Inconnue22

On était pacsé, oui nos 2 noms sont sur le bail. Lui cherche un logement car je garde la maison.

Par yapasdequoi

Selon ces infos, vous ne pouvez que patienter...
Ou alors décider de quitter vous-mêmes le logement actuel.

Par Henriri

Hello !

Inconnue vous étiez pacsée, vous ne l'êtes déjà plus ?

Lecture / effet d'un pacs :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1026]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1026[ur
l]

Lecture / couple pacsé locataire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2565]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2565[ur
l]

A+

Par Isadore

Oui, je suis d'accord. Vous êtes tous les deux locataires, et donc libres d'inviter vos compagnons, amis et famille respectifs à la maison.

Si en plus vous n'êtes pas pacsés, il n'y a aucune raison d'empêcher Monsieur de vivre avec sa compagne chez lui.

Par Inconnue22

Merci de vos réponses, la maison c'est moi qui la garde car il va s'installer avec sa nouvelle compagne.

Par yapasdequoi

C'est possible... Rien ne dit qu'il fera ce qu'il vous a dit.
Il est aussi possible qu'il s'installera chez vous avec elle... et que vous vous sentirez obligée de partir.
Mais personne ne peut prédire l'avenir.